

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015 A 20 HEURES

COMPTE-RENDU

Etaient présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Norbert MANUEL, Eliane BAZIN, Annie CLAIR, Jean-Christophe SOINNE, Rémi MAURICE, Maryse JULIEN, Sylvain LASSABLIERE, Danielle LERICHE, Marie DAVID, Magali RIBEIRO, Dam CA, Jacques RABELLINO.

Etaient excusés : MM. et M^{mes} Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Dominique CALAIS, Rachida MALTOUF, Ysabel LANNEZ

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence, ainsi que Monsieur GUILLOT-VIGNOT, président de la 3CM, venu exposer au conseil le contexte et les raisons présentées par Monsieur le Préfet de l'Ain en vue de la fusion des intercommunalités de la 3CM (Communauté de Communes de la Côtière à Montluel) et de la CCMP (Communauté de Communes de Miribel et du Plateau).

Monsieur le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence en hommage aux victimes des attentats, à Paris, du 13 novembre dernier.

M^{me} Béatrice MASSON se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1/ Présentation de la fusion

Monsieur le Préfet a demandé aux présidents des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) de la 3CM et de la CCMP leur position sur la fusion des deux intercommunalités.

Le choix de ce schéma doit être réalisé dès 2016, ou sera susceptible d'être imposé d'ici 2020.

Pourquoi un rapprochement avec la CCMP ?

Il y a déjà eu un seul et même territoire regroupé en SIVOM il y a quelques décennies ; ensuite, il y a eu scission pour favoriser le développement des 2 EPCI.

Les deux intercommunalités sont très proches en matière de bassin de vie ; ils devront s'entendre pour unir des compétences pour l'instant diversifiées.

La fusion doit être envisagée dans l'optique d'économie sans surcoût (organisation rationalisée).

Plusieurs compétences ont été développées :

- la CCMP a installé le réseau de transport « Colibri »,
- la 3CM a fait évoluer les compétences d'assainissement, de l'eau et de l'environnement,
- une action commune a permis la création du centre nautique Lilô,
- des réflexions communes sont menées en vue de l'installation d'une aire de grand passage des gens du voyage
-

Si le conseil donne son accord sur la fusion, un accompagnement d'un bureau d'études pourrait être envisagé pendant 4 mois.

La CCMP a déjà voté oui mais avec une demande d'un sursis jusqu'à janvier 2018.

2/ Débat sur la fusion

Lors d'un long et intéressant débat, de nombreux avis sont exprimés, dont la crainte que le nouveau territoire soit rapidement absorbé par l'aire métropolitaine de Lyon.

Le conseil prend note de l'intérêt d'un rapprochement de territoires placés au sud-ouest du département, la nouvelle organisation proposée représentant une population de 50 000 personnes.

Les élus estiment qu'ils ne peuvent se prononcer avec objectivité en l'absence d'analyses financières plus poussées, avec une projection sur les trois années qui viennent :

- Evolution des recettes fiscales et compensations diverses de l'Etat
- Evolution de la masse salariale et des emplois
- Evolution des autres charges externes
- Evolution du résultat net (solde)
- Capacités d'autofinancement et d'endettement de la future structure
- Taux d'endettement et poids de la dette

En particulier, ces projections financières doivent refléter les objectifs et la stratégie portés par la fusion :

- Hypothèses sur les compétences retenues

- Hypothèses sur les compétences non retenues qui retourneraient aux communes, avec les conséquences financières estimées

- Objectifs structurants du futur EPCI : décisions sur les projets en cours de chaque EPCI (maintien/abandon), propositions sur les nouveaux projets à mettre en oeuvre pour porter la stratégie de la nouvelle organisation

- Quels intérêts pour les populations concernées ?

Il est également important de savoir comment ce nouvel EPCI va interagir avec ses voisins et notamment son positionnement sur des grands sujets comme l'aménagement du territoire (quels équipements, où), le développement du tissu économique/agricole et l'intégration des transports (CFAL, ligne TER Lyon-Ambérieu, autoroute A42,...). Quelles seront les stratégies adoptées et pour quels objectifs dans le cadre d'une vision plus régionale ?

En conclusion, le conseil exprime un **NON mais** à une fusion dont il ne maîtrise pas assez bien toutes les motivations ; il sollicite un délai d'analyse d'une durée réellement appropriée à une réflexion qui permettra d'en évaluer avec objectivité les conséquences pour les populations concernées. Le conseil estime que ce délai ne pourrait pas être limité à quatre mois.

Le conseil prend acte **des objectifs de cohérence territoriale** qui animent le projet évoqué par Monsieur le Préfet, mais considère qu'il n'est pas actuellement en possession de tous les éléments nécessaires à un engagement immédiat de notre collectivité.

La séance est levée à 22h15.